

Ressources humaines

## Cinquante protocoles nationaux de coopération entre professionnels de santé sont autorisés

Publié le 23/03/22 - 14h22

**La publication au Journal officiel de cinq nouveaux protocoles de coopération entre professionnels de santé autorisés au niveau national porte à cinquante leur nombre. Ces derniers protocoles concernent tous la profession infirmière.**

Cinquante protocoles de coopération entre professionnels de santé sont désormais autorisés au niveau national. Cinq nouveaux protocoles ont en effet récemment complété la liste, avec leur publication au *Journal officiel* du 17 mars. Le ministère des Solidarités et de la Santé rappelle sur son site que ce dispositif offre aux personnels paramédicaux des possibilités en termes d'attractivité et d'évolution de leurs métiers, de perspectives de carrière et de compétences accrues et permet aux médecins de se centrer là où leur plus-value est la plus grande. Initiée en 2009 et rénovée en 2019, la démarche se déploie désormais plus largement sur l'ensemble du territoire national.

Les cinq nouveaux protocoles autorisés ce 17 mars concernent :

- la consultation infirmière de suivi de patients bénéficiant d'une chirurgie de l'obésité, avec prescriptions de médicaments ;
- la réalisation d'une paracentèse d'ascite à visée thérapeutique par un infirmier ;
- la prise en charge pluriannuelle des plaies chroniques des membres inférieurs et du pied diabétique par un infirmier ;
- la réalisation de ponction médullaire en crête iliaque postérieure à visée diagnostique par un infirmier ;
- le suivi, les prescriptions et l'orientation de patients atteints de la maladie d'Alzheimer ou une affection apparentée par un infirmier (lire notre [article](#)).

S'agissant du protocole de coopération sur la chirurgie de l'obésité par exemple, ses promoteurs (le groupe hospitalier de la Pitié Salpêtrière à Paris) estiment que la contribution des seuls médecins et chirurgiens aux consultations programmées ou non programmées n'est plus suffisante au vu de la "*spectaculaire progression*" du nombre de personnes opérées. Plus de 200 000 personnes ont à ce jour bénéficié d'une chirurgie de l'obésité en France, recensent-ils, ajoutant que près de 2 000 nouveaux patients sont opérés chaque mois. Aussi, argumentent-ils, une nouvelle répartition des tâches entre professionnels de santé se justifie. Elle permettrait d'améliorer la qualité et la sécurité de la prise en charge des patients suivis en préopératoire et postopératoire. Pour l'infirmier, il s'agirait alors de poser un diagnostic médical concernant l'état pondéral, nutritionnel et vitaminique du patient, d'interpréter les résultats des glycémies, ferritinémies et des dosages sanguins en vitamines et de prescrire des vitamines et des micronutriments selon un protocole défini.

### Liens et documents associés

- La liste complète des protocoles nationaux autorisés (site du ministère de la Santé)

Pia Hémary

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia ([copyright@hospimedia.fr](mailto:copyright@hospimedia.fr)). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

### Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur <http://www.hospimedia.fr>

### Votre structure est abonnée ?

Rapprochez-vous de votre référent ou contactez nous au 03 20 32 99 99 ou sur <http://www.hospimedia.fr/contact>